

De la maternelle à l'université,
C'est Tous ensemble qu'on va gagner !
Toutes et Tous en grève le Jeudi 14 Mai !

Lundi 4 mai,
À l'IUFM de Livry-Gargan

- Correction du concours bloquée
- Une Assemblée Générale de 200 stagiaires (T1, PE2, Directeurs) de PE1 et de formateurs vote la poursuite du blocage et la grève pour le Jeudi 14 mai

**Motion votée par l'AG de l'IUFM
De Livry-Gargan, en page 3**

Le 2 avril, les enseignants
Grévistes de Montreuil, de
Saint-Denis, de Bobigny,
d'Aubervilliers

- Ont voté, en Assemblée Générale de grève :
- Des appels aux Syndicats pour qu'ils se rencontrent pour appeler à la grève
 - Une plate-forme revendicative

**Motion de l'AG de Saint-Denis
en page 3**

Temps partiels
à 80 % refusés dans le 93 !

- SUD éducation 93 défendra le droit au temps partiel pour tous ceux et toutes celles qui le choisissent
- SUD éducation a demandé une audience à l'Inspecteur d'Académie pour la défense des dossiers des collègues

**Tract de SUD éducation sur les 80%
En page 2**

- 121 Postes de RASED Supprimés en Seine-St-Denis
- Masterisation des concours : Précarité et casse de la formation
- Manque de moyens, carte scolaire 2009 insuffisante et manque de remplaçants
- Menaces sur la maternelle et création des « Jardins d'éveil »
- Évaluations CM2 et CE1
- Fichier Base élèves

SUD éducation estime que la lutte doit continuer et s'amplifier pour gagner sur les revendications. C'est par la grève et dans l'unité, que nous ferons plier le ministère. Nous nous sommes adressés aux organisations syndicales du département pour qu'avec nous, elles appellent à la grève. Et nous continuerons à le faire !

**Appel à la grève de SUD éducation
Pour la grève du Jeudi 14 mai
En page 3
Déclaration d'intention de
Participation à la grève, en page 5**

Temps Partiels annulés ! Respect du droit au temps partiel pour ceux et celles qui le choisissent !

Les faits : Refus d'accorder des demandes de temps partiel sur autorisation

De nombreux(ses) collègues ont demandé de travailler à temps partiel (50%-75%-80 %) l'année prochaine. Leur autorisation a été accordée au mois de mars. Mais, Monsieur l'Inspecteur d'académie a affirmé lors de la CAPD du 6 avril que les « temps partiel à 80 % sur autorisation ne seraient pas accordés » ! La raison invoquée est la « forte hausse des demandes de temps partiel ».

Résultat, de nombreux(ses) enseignant(e)s se voient proposer des mi-temps au lieu des 80 % demandés. Mais vivre avec 800/900 euros ou avec 1600/1700 euros, ce n'est pas du tout la même chose ! D'autres collègues se voient tout simplement débouté(e)s de leur demande. Ce refus ne prend pas en compte les conséquences sur la vie privée, familiale et financière des professeurs des écoles. C'est inacceptable !

Pourquoi cette remise en cause du temps partiel à 80 % ?

L'inspecteur d'académie explique sa décision par l'explosion du nombre de demandes de temps partiel à 80 %.

Mais qui assure les compléments de service des collègues travaillant à temps partiel ?

Ce sont les stagiaires (PE2) grâce à leur stage filé d'une journée par semaine. Il y aussi les enseignants Titulaires-1ère année (T1), mis à disposition des circonscriptions, nommés sur des postes fractionnés.

Alors comment expliquer alors le refus de l'inspecteur d'académie ?

C'est simple :

- la session 2008 du concours proposait 1100 postes sur l'académie de Créteil
- La session 2009 n'en propose que 777 ! C'est 30 % de postes en moins !

Résultat : l'année prochaine il y aura moins de PE2 en stage filé donc moins de possibilités de compléments de temps partiels à 80 % !

C'est bien la politique de restriction budgétaire menée par le ministère qui remet directement en cause les droits sociaux et professionnels des collègues !

Mais, y aurait-il un lien avec la « masterisation des concours enseignants » ?

Cette « réforme » du recrutement imposée par Darcos et Péresse, prévoit de supprimer l'année de stage des futurs professeurs des écoles telle qu'elle se déroule aujourd'hui. Les titulaires du « nouveau concours » seront directement nommés sur le terrain dès leur réussite aux épreuves. Ils/elles seront suivi(e)s par un « tuteur » au cours de leur première année d'exercice. C'est la fin de la formation initiale professionnelle. Dans le même temps, c'est la disparition du « stage filé », donc une réduction drastique des moyens de complément de service des collègues à 80 %.

C'est encore une conséquence de la pénurie de moyens imposée à l'école publique !

Globalement, c'est le manque de moyens imposé par le ministère, qui entraîne une restriction des droits des collègues à choisir leur temps de service.

Pour la rentrée scolaire prochaine, la dotation de la Seine-Saint-Denis est de 35 postes pour près de 2200 élèves supplémentaires.

- ⇒ Comment assurer les compléments de service à temps partiel, dont la demande serait en hausse, si on ne crée pas de postes affectés à cette mission ?
- ⇒ Comment maintenir les seuils d'ouverture de classe actuels avec un poste pour 62 élèves supplémentaires ?
- ⇒ Comment assurer les remplacements des collègues sans créer de nouveau poste de titulaire-remplaçants ?

Accepter toutes les demandes à 80% ? C'est possible !

SUD éducation revendique

- Une augmentation d'urgence du nombre d'enseignants recrutés à la session 2009 du concours de professeur des écoles dans l'académie de Créteil
- des créations de postes de titulaires pour la mise en place d'une brigade assurant les compléments de service de temps partiel, à l'année (avec une indemnité correspondante, comme l'ISSR pour les ZIL et les Brigades)
- 450 créations de postes supplémentaires de titulaires-remplaçants (ZIL, Brigade)
- Le maintien d'une formation initiale professionnelle avec une année de stage rémunérée (PE2)

SUD éducation soutiendra tous les dossiers des collègues qui ont fait des demandes de temps partiel à 80 %.

Contactez la Permanence de SUD éducation Créteil (93-94-77)

Tous les jours de 9h à 17h au 01 43 77 33 59

SUD éducation 93 appelle à la grève du Jeudi 14 mai

Le ministère essaye d'amoindrir les différentes contestations de sa politique de régression éducative. Cependant, le blocage des corrections du concours à l'IUFM de Livry-Gargan, le soutien apporté par les T1 en formation lors de ce blocage, la poursuite du gel de l'aide personnalisée et de toutes les formes de résistance (refus de Base élèves, des évaluations CM2), les actions parents-enseignants dans les villes démontrent bien que la lutte continue !

SUD éducation estime que la mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier.

La convergence avec les enseignants-chercheurs est évidente, notamment sur la question de la Masterisation. Mais la nécessité de se rapprocher d'autres secteurs en lutte, comme les personnels hospitaliers qui luttent contre la marchandisation de la santé, ne l'est pas moins.

En conséquence, nous appelons l'ensemble des collègues à se mettre en grève le Jeudi 14 mai (jour de mobilisation des hôpitaux et des universités) mais aussi à poursuivre la lutte sous toutes ses formes.

SUD éducation rejoint les revendications exprimées par la plate-forme revendicative de l'AG de St-Denis du 2 avril (ci-dessous) tout en maintenant son exigence d'abrogation des lois et décrets Darcos (du 15 mai, du 30 juillet et du 20 août 2008). Nous devons poursuivre la lutte jusqu'à satisfaction des revendications.

Appel de l'AG de grève de Saint-Denis du Jeudi 2 avril

Nous, enseignants de Saint-Denis, luttons pour :

-Aucune suppression de postes de RASED (ni sédentarisation, ni surnuméraire)

-Maintien et développement des RASED par des départs massifs en formation CAPA-SH

-Retrait de la masterisation des concours enseignants

-Retrait de « base élèves » et aucune sanction pour ceux et celles qui refusent de mettre en place ce fichier

-Création massive de postes et plus de maîtres que de classe

-Défense et reconnaissance de l'école maternelle en tant qu'école à part entière (de la Petite à la Grande Section)

-Titularisation et formation des personnels précaires (EVS-AVS-Assistants d'éducation)

-Non aux Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP)

-Elaboration de nouveaux programmes avec la totalité de la profession

-Refus de la transmission écrite des prises en charge socio-éducatives et rééducatives individuelles des élèves de CM2 entrant en 6ème (au collège, ces missions sont assurées par les COP et les assistantes sociales)

-Pourvoir les postes de médecins scolaires et d'infirmières scolaires

Motion votée à l'unanimité des présent(e)s

Appel de l'AG de grève de l'IUFM de Livry-Gargan Du Lundi 4 mai

Nous, professeurs des écoles titulaires et stagiaires, formateurs, enseignants-chercheurs, personnels IATOS/BIATOS, correcteurs convoqués au concours de recrutement de professeurs des écoles (CERPE) de la session 2009 dans le Centre départemental 93, tenons à exprimer solennellement notre ferme opposition aux projets de recrutement et de formation des futurs enseignants.

Ces projets, s'ils étaient adoptés, entraîneraient une très grave dégradation du recrutement, de la formation, de l'enseignement en général et créeraient les conditions d'un recrutement d'enseignants non fonctionnaires.

Nous refusons la suppression de l'année de formation professionnelle en alternance, rémunérée, qui suit actuellement la réussite au concours : c'est bien lors de cette année là que les futurs professeurs, alors fonctionnaires stagiaires, peuvent apprendre leur métier.

Nous constatons que le gouvernement maintient ses projets malgré des mois de mobilisation.

C'est donc conscients de ces enjeux que nous décidons :

- de continuer les actions visant au retrait des réformes projetées par le gouvernement,
- le soutien et la participation au blocage des corrections du CERPE
- d'appeler les organisations syndicales et fédérations de parents d'élèves à jeter toutes leurs forces dans l'action contre les réformes, notamment en appelant à la grève « de la maternelle à l'université » le 14 mai et de ne pas participer jusqu'au retrait du projet aux négociations et à la commission Marois-Filâtre proposées par le gouvernement.
- la poursuite du blocage du centre de Livry-Gargan pour les journées des 4 et 5 mai 2009.

Pour : 108

Contre : 5

Abstention : 0

Refus de prendre part au vote : 47

Tous et Toutes en Grève
Jeudi 14 mai de la maternelle à
l'université !

Rassemblement devant
l'Inspection Académique du 93
à partir de 11h à Bobigny,
Quartier Pablo Picasso - immeuble 3
Avenue Paul Vaillant-Couturier
M° Bobigny Pablo Picasso

Manif l'après-midi sur Paris avec les Hospitaliers Et l'université

*(Pour l'heure et le lieu précis
De la manifestation, consultez
dans les prochains jours le site de
SUD éducation Créteil :*
<http://www.sudeducreteil.org>)

Contactez les sections locales SUD

Section Locale SUD de Saint-Denis: Rodolphe Ciulla,
École maternelle La Source 06 70 19 67 61
Section Locale SUD d'Aubervilliers: Sabine Duran,
Groupe scolaire Babeuf/Robespierre 01 48 99 54 64
Section Locale SUD de Bobigny : Isabelle Dréau,
Ecole élémentaire Marie Curie 06 11 82 69 69
Section locale SUD Montreuil : Christiane Ourliac,
École maternelle Jules Ferry 01 42 87 48 77
Section locale SUD Montfermeil : David Mateus,
École élémentaire Victor Hugo 01 45 09 27 80
Section locale SUD Sevran : Cécilia Dray,
École élémentaire Nobel 01 43 83 98 21
Section locale SUD Épinay : Marc Van Der Voerd,
École élémentaire A Dumas 01 48 41 70 66
Section Locale SUD Neuilly-sur-Marne : Cédric Lecour,
Ecole élémentaire Marcel Cachin 01 43 08 23 42
Section Locale SUD St Ouen Elodie Boussarie
Ecole élémentaire F Joliot Curie (St Ouen) 06 73 14 08 55
Section Locale SUD Ile ST Denis Thomas Donadieu
Ecole élémentaire Jean Lurçat 01 48 20 23 52
Section Locale SUD Bondy Patricia Géraud
Ecole élémentaire d'application Terre st Blaise 01 48 49 27 91
Section Locale SUD Blanc Mesnil Nicolas Laporte
Ecole élémentaire Jean Lurçat 01 48 67 72 12

Dispensé de timbrage

Créteil
SUD
Éducation

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

Déposé le : 05 /05 /2009

CRETEIL

P

PRESSE

DISTRIBUEE

LA POSTE

Supplément n°3 au JA N°78 de mars 2009

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses (produites par les salariéEs).



SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : contact@sudeducreteil.org <http://www.sudeducreteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631

Déclaration individuelle d'intention de participation
à la grève du Jeudi 14 mai
À remettre à l'IEN avant Lundi 11 mai à 17h
(48 heures avant le début de la grève,
comprenant au moins un jour ouvré)

NOM Prénom

Professeur des écoles (Adjoint ou Directeur ou Spécialisé)

Adresse de l'école

Ville, Date (*au moins 48 heures avant le jour de la grève*)

M.Mme, IEN de la circonscription de (Ville)

Objet : Déclaration individuelle de participation au mouvement de grève
du jeudi 14 mai 2009

M. l'IEN de la circonscription de (Ville)

Monsieur, je, soussigné(e) NOM Prénom, Professeur des écoles en poste à l'école (Nom de l'école et Ville), déclare mon intention de participer au mouvement de grève du jeudi 14 mai 2009, appelé par le syndicat SUD éducation Créteil, conformément à l'article L.133-4 du Code de l'éducation .

L'article L.133-5 du code de l'éducation stipule que « Les informations issues des déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation, durant la grève, du service mentionné à l'article L.133-4. Elles sont couvertes par le secret professionnel. »

Veillez croire, M.l'Inspecteur, à mon attachement au service public d'éducation nationale.

Signature

